

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Lignes A, B et C - Travaux de revêtements voie verte de la troisième phase du tramway de Bordeaux (REV 301) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation de la troisième phase du réseau de tramway de notre agglomération, il est nécessaire de réaliser des travaux de revêtements en couvert végétal sur la plateforme du tramway. Ces travaux sont situés le long du tracé sur les extensions des lignes et sur les secteurs suivants :

- LIGNE A – MERIGNAC : extension de la ligne actuelle entre la Place Charles de Gaulle et l'Avenue de Magudas ;
- LIGNE B – BORDEAUX CLAVEAU : extension de la ligne actuelle entre le terminus phase 2 rue Joseph Brunet et la rue E. Besse ;
- LIGNE B – PESSAC : débranchement de la ligne actuelle entre le Parc Relais Bougnard et le carrefour dit de l'Allouette ;
- LIGNE C – BEGLES : extension de la ligne actuelle entre Terres Neuves et la route de Toulouse.

Il concerne également des prestations simplifiées sur des terminus partiels (nouvelles infrastructures d'exploitation) implantés sur le territoire communal de Bordeaux et les sections existantes des trois lignes de tramway.

- LIGNE A : au droit du CHR Pellegrin, sur la rue de la Pelouse de Douet ;
- LIGNE B : au droit de l'esplanade de la Place des Quinconces (côté Garonne), le long du Quai Louis XVIII;
- LIGNE C : au droit de la Place des Quinconces (côté Garonne), le long du Quai Louis XVIII, entre l'Allée de Munich et l'Allée d'Orléans.

Les différents mélanges herbacés nécessaires à la réalisation du couvert végétal seront fournis par le présent marché.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires, conclu pour une durée de 34 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période préparatoire, cette dernière étant prévue pour une durée de 2 mois. Les prestations de fournitures et mise en oeuvre du couvert végétal feront l'objet de bons de commande avec un minimum de 34 480 m² et sans maximum.

Le maître d'oeuvre de ces extensions, le groupement Tisya, a estimé les travaux à 3 779 230 € HT (2 759 330,00 €HT pour les travaux voie verte et 1 019 000,00 €HT pour le couvert végétal).

Son financement est assuré par le Budget annexe Transports, exercices 2013 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0072 – CRB KD00 – programme TW30.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des articles 160, 161 et 169 du code des marchés publics.

Le dossier de consultation des entreprises a été préparé par le maître d'oeuvre et validé par la CUB.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE) les 11 et 13 octobre 2012.

A la date du 19 novembre 2012, un candidat a déposé son offre. Sa candidature a été agréée par la Commission d'appel d'offres le 28 novembre 2012. Il s'agit du groupement d'entreprises Jardins de Guyenne / Sport Environnement.

Suite au jugement du tribunal de commerce de Bordeaux en date du 5 décembre 2012 qui ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société Sport Environnement, le représentant de l'entité adjudicatrice a informé la société Jardins de Guyenne qu'elle pouvait en application de l'article 51 V du code des marchés publics demander l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation. Le 31 janvier 2013, la société Jardins de Guyenne a transmis sa demande.

Après examen de la capacité professionnelle, technique et financière de la société Jardins de Guyenne à exécuter l'objet du marché et après l'avis technique favorable du maître de l'ouvrage et du maître d'oeuvre, la commission d'appel d'offres a décidé d'autoriser la société Jardins de Guyenne à continuer à participer à la procédure sans l'opérateur économique Sport Environnement.

A la suite du rapport d'analyse des offres, réalisé par le maître d'oeuvre, et validé par les services communautaires, la Commission d'appel d'offres, réunie le 6 février 2013, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Jardins de Guyenne pour un montant total de 2 843 544,00 € HT (2 137 387,00 € HT pour les travaux voie verte et 706 157,00 € HT pour le couvert végétal), soit 3 400 878,62 € TTC.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6^{ème} étage.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise Jardins de Guyenne pour un montant total de 2 843 544,00 € HT (2 137 387,00 € HT pour les travaux voie verte et 706 157,00 € HT pour le couvert végétal), soit 3 400 878,62 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 160, 161 et 169,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 6 février 2013 attribuant le marché à l'entreprise Jardins de Guyenne.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que par sa décision du 6 février 2013, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la réalisation des travaux de revêtement voie verte de la troisième phase du tramway, à l'entreprise Jardins de Guyenne.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise Jardins de Guyenne qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 2 843 544,00 € HT (2 137 387,00 € HT pour les travaux voie verte et 706 157,00 € HT pour le couvert végétal), soit 3 400 878,62 € TTC.

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget annexe Transports, exercices 2012 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0072 – CRB KD00– programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 7 MARS 2013

M. GÉRARD CHAUSSET